

Mairie de Mirabel aux Baronnie
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte rendu
Conseil municipal du 25 juin 2020 à 18h30

Présidence : Christian CORNILLAC, *Maire*.

Secrétaire de séance : Stéphanie POUYET

Présents : Sabine ADRIEN, Stéphane ALLAIS, Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Francis BRUSSEAU, Laurent CHAREYRE, Christian CORNILLAC, Corinne DIASPARRA, Laurent DONZET, Franck DUVAL, François GIRAUD, Xavier MORGAT, Jean-Louis PASCAL, Stéphanie POUYET, Elisabeth TROLET, Laurence VILLEMIN, Nathalie ZAMORA

Absents excusés et représentés : Martine FÉRIAUD (*pouvoir à VILLEMIN*)

Absents excusés : /

Absents : Marie CUAZ

Date de convocation du Conseil municipal : 6 juillet 2020

Heure de la séance : 18 heures 30

Lieu : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

Nombre de conseillers : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 17 + 1 pouvoir

La séance est ouverte à 18h40.

1. **Désignation du Secrétaire de séance**

Stéphanie Pouyet est désignée Secrétaire de séance.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : le recrutement direct d'agents contractuels de remplacement

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. **Recrutement d'agents contractuels sur la base de l'article 3-1 de la loi n°84-53**

Compte tenu du renouvellement du Conseil municipal, le Maire et le 1^{er} Adjoint proposent que, comme sous l'ancien mandat – délibération n°2017-49 du 10 juillet 2017, une délibération de principe soit prise aux fins d'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour remplacer des agents contractuels ou des fonctionnaires momentanément indisponible, dans les limites fixées par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (accroissement temporaire ou saisonnier d'activité).

Ils expliquent que cette délibération permet d'être plus réactif et de ne pas perdre de temps lorsque des besoins urgents de remplacement seraient avérés, dans le but d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du service.

Après avoir pris connaissance du projet de délibération, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour remplacer des agents contractuels ou des fonctionnaires momentanément indisponible dans les limites fixées par l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
- Donne pouvoir au Maire aux fins de signer les contrats de travail correspondants.

4. Désignation des délégués et suppléants dans le cadre de l'élection des Sénateurs le dimanche 27 septembre 2020

Le Maire explique qu'en application du décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le renouvellement de la série 2 des sénateurs aura lieu le 27 septembre prochain. Les Conseils municipaux ont été convoqués le vendredi 10 juillet afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

L'arrêté préfectoral n°26-2020-06-30-001 du 30 juin 2020 fixe à 5 le nombre de délégués titulaires et à 3 le nombre de délégués suppléants, à désigner parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune. Le Maire rappelle que la désignation des délégués et des suppléants a lieu séparément, au scrutin de liste paritaire à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel, à bulletin secret.

En application de l'article L. 288, les candidats aux fonctions de délégués et les candidats aux fonctions de suppléants peuvent se présenter:

- soit isolément;
- soit sur une liste complète;
- soit sur une liste incomplète

Le Conseil municipal désigne le bureau électoral, qui comprend les deux membres les plus âgés et les deux membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : les plus âgés présents : Bérenger et Borel ; les plus jeunes présents : Pouyet et Morgat

1° Élection des délégués

Une liste complète se présente :

CORNILLAC Christian
FERIAUD Martine
DONZET Laurent
VILLEMIN Laurence
PASCAL Jean-Louis

Les conseillers présents votent à bulletin secret. Les enveloppes sont distribuées par Stéphanie Pouyet et sont ramassées par Xavier Morgat. Marinette Borel appelle au vote. Le dépouillement est réalisé par Guy Bérenger et Xavier Morgat et l'énoncé des résultats par Xavier Morgat.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Nom et prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	(en	Suffrages obtenus (en lettres)
CORNILLAC Christian	18		Dix-huit
FERIAUD Martine	18		Dix-huit
DONZET Laurent	18		Dix-huit
VILLEMIN Laurence	18		Dix-huit
PASCAL Jean-Louis	18		Dix-huit

Proclamation de l'élection des délégués :

- M. Christian CORNILLAC, né le 30/06/1956 à Nyons, demeurant quartier Beaulieu à 26110 Mirabel-aux-Baronnies, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat
- Mme Martine FERIAUD, née le 29/12/1952 à Nyons, demeurant les Sablières à 26110 Mirabel-aux-Baronnies, a été proclamée élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat

- M. Laurent DONZET, né le 05/11/1961 à Mirabel-aux-Baronnies, demeurant Haut Fabranche à 26110 Mirabel-aux-Baronnies, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- M. Laurence VILLEMIN, née le 27/06/1967 à Mirecourt, demeurant Haut Fabranche à 26110 Mirabel-aux-Baronnies, a été proclamée élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- M. Jean-Louis PASCAL, né le 05/04/1956 à Lyon, demeurant rue Chauchière à 26110 Mirabel-aux-Baronnies, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

2° Élection des suppléants

Une liste complète se présente :

ZAMORA Nathalie
 CHAREYRE Laurent
 DIASPARRA Corinne

Les conseillers présents votent à bulletin secret. Les enveloppes sont distribuées par Stéphanie Pouyet et sont ramassées par Xavier Morgat. Marinette Borel appelle au vote. Le dépouillement est réalisé par Guy Bérenger et Xavier Morgat et l'énoncé des résultats par Xavier Morgat.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 18
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Nom et prénom des candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	(en	Suffrages obtenus (en lettres)
ZAMORA Nathalie	18		Dix-huit
CHAREYRE Laurent	18		Dix-huit
DIASPARRA Corinne	18		Dix-huit

Proclamation de l'élection des délégués :

- Mme Nathalie ZAMORA née le 02/12/1970 à Vaison la Romaine, demeurant 6 lotissement les Restanques à 26110 Mirabel-aux-Baronnies, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- M. Laurent CHAREYRE, né le 20/01/1966 à Grenoble, demeurant Josiol à 26110 Mirabel, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.
- Mme Corinne DIASPARRA, née le 03/10/1963 à Grenoble, demeurant 13 rue Saint Roch à 26110 Mirabel-aux-Baronnies, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

La séance est close à 18h55.

La Secrétaire de séance,
 Stéphanie POUYET



